

YOUNGTIMER

INTRODUCTION

Le BUREAU du CARMP a introduit et organisé depuis quelques années, une sortie YOUNGTIMER dans son programme annuel, afin de satisfaire une demande des ses membres.

L'objectif est de permettre aux membres du Club de sortir leur Youngtimer, **ce qui n'est pas possible dans nos autres sorties dominicales**, mais aussi de faire découvrir notre CLUB à de potentiels adhérents qui possèdent une Youngtimer. En rappelant que pour adhérer au CARMP **il faut posséder une voiture ancienne ayant au moins 30 ans d'âge** (selon nos statuts).

DEFINITION YOUNGTIMER du CARMP

Les critères définissant les Youngtimers sont :

- Véhicule de plus de 20 ans
- Conservé dans son état d'origine avec ou sans accessoires constructeur
- Sans modification esthétique : pas de tuning, becquet additionnel, spoiler, peinture artistique

FONCTIONNEMENT de la SORTIE YOUNGTIMER au CARMP

Tous les membres du Club ayant un véhicule âgé de 20 ans **et plus**, sont admis à la sortie Youngtimer à condition de pouvoir suivre les autres jeunettes lors de la sortie (110 km/h sur voie rapide par exemple).

Exemple : une auto ayant une 1^o immatriculation **dans l'année 2003** peut participer à la sortie Youngtimer d'avril 2023, comme une Simca 1307 de 1979.

Les organisateurs, dont un membre du BUREAU, prennent en priorité les adhérents du club et ensuite leur invité s'il possède une voiture Youngtimer correspondant aux critères de notre définition. Tout éventuel litige sur la participation ou non d'un véhicule à la sortie Youngtimer sera soumis à la décision collégiale du BUREAU du CARMP.

Nota :

*Dans l'esprit de certains propriétaires il peut s'agir en fait de véhicules **n'ayant pas encore 20 ans** mais qui sont pour eux des voitures de pré-collection, qui présentent un intérêt certain pour de futurs collectionneurs. Ce sont des véhicules possédant des caractéristiques particulières :*

- *Modèle à faible diffusion*
- *Voiture avec des performances remarquables à leur époque de création*
- *Version intéressante d'un modèle (ex : coupé, cabriolet, roadster, spéciale, série limitée...)*
- *Esthétique peu courante*
- *Voiture de luxe, sportive ou de prestige.*

Tous ces véhicules **ne sont pas considérés** comme Youngtimers par notre Club.

